

AVIS

RUR.23.1013.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Madame Marie THILL pour le compte de SWECO Belgium SRL concernant la destruction d'habitat de triton alpestre, triton palmé et triton ponctué, et ce dans le cadre de la construction du nouveau Pôle technique communal de la Ville de Wavre au champ de Baquelenie à Bierges

Avis adopté le 25/08/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 31/07/2023 (mail), 02/08/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2023 :

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 22 août 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 22 août 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis l'avis qui suit.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant prise en compte des mesures d'atténuation prévues par le demandeur, auxquelles s'ajoutent les modalités de mise en œuvre et mesures de compensation formulées par la Direction DNF de Mons dans son rapport du 29 juin 2023.

Il ressort par ailleurs du dossier qu'aucun triton n'a été observé sur le site du projet, composé actuellement de cultures intensives et de terrains artificialisés. Les observations d'individus les plus proches ont été réalisées à plus de 800 mètres. La demande de dérogation a été introduite sur la base de « zones d'habitat potentiel » identifiées sur les parcelles concernées par la demande, ainsi que le risque de perturbation et destruction d'individus essentiellement en cours de chantier. L'enjeu pour les espèces concernées semble par conséquent très limité dès lors que seront prises les mesures pour éviter et réduire les impacts potentiels.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »